

		Franciliens		Non franciliens	
		Titulaire de la carte	Accompagnateur	Titulaire de la carte	Accompagnateur
Carte ONAC	Double barre bleue Invalidité nécessitant la présence d'une tierce personne	Gratuité sur tous les réseaux franciliens (RATP, SNCF, lignes exploitées par les opérateurs privés)		Réduction de 50% sur le réseau RATP et de 75% sur le réseau SNCF Transilien	Réduction de 50% sur le réseau RATP et gratuité sur le réseau SNCF Transilien
	Double barre rouge Taux d'invalidité \geq 85% ou \geq 60% avec le statut de mutilé de guerre			Réduction de 50% sur le réseau RATP et de 75% sur le réseau SNCF Transilien	
	Simple barre rouge Taux d'invalidité \geq 50%	Gratuité sur tous les réseaux franciliens		Réduction de 50% sur le réseau RATP et de 75% sur le réseau SNCF Transilien	
	Simple barre bleue Taux d'invalidité de 25% à 45%	Réduction de 50% sur tous les réseaux franciliens (tickets et billets)		Réduction de 50% sur les réseaux RATP et SNCF Transilien (tickets et billets)	

Source : STIF - 2015